guide, la façonne à sa propre opinion. Cette diplomatie, elle en use pour le bien général; elle qui aime le risque, la lutte, elle a toujours eu le mérite de parler et d'écrire dans le sens de l'apaisement et de la conciliation. N'a-t-elle pas aidé, en effet, à atténuer bien des conflits sociaux? Il n'est rien qu'elle n'eût tenté pour obtenir ce bien.

Elle avait horreur des idées préconçues et des solutions toutes faites. Il fallait toujours chercher le mieux, ne pas s'ancrer dans la paresseuse routine. En cela, tout en obéissant à sa propre nature, elle ne faisait que suivre les principes d'Alfred Reboux.

Dure pour elle-même, elle avait le droit d'exiger beaucoup de ses collaborateurs. L'amour-propre ne compte pas pour nous, disait-elle, notre personnalité disparait dans l'œuvre. Et elle n'avait souci que de l'avenir du journal.

Son autorité n'était pas discutée. Elle s'imposait tout en persuadant. Son exemple appuyait les préceptes qu'elle nous donnait pour le travail. Et puis, derrière la Directrice, nous apercevions toujours la mère qu'elle était même pour nous.

Aux instants de délassement, elle se montrait si aimable, si enjouée, quand de son esprit prompt, de son caractère primesautier, jaillissait la spirituelle fantaisie!

Le fond de son cœur était toute indulgence et toute bonté. Nous avons dit ce qu'elle avait fait publiquement pour les envahis; on sait que toutes les sociétés de notre région éprouvaient aussi ses bienfaits; mais les actes innombrables de générosité qu'elle a accomplis dans le secret ne seront révélés que le jour où le Dieu de charité lui dira: « J'étais pauvre et vous m'avez secouru, j'avais faim et vous m'avez rassasié. »

Car cette grande Française fut une croyante parfaite sans respect humain et sans ostentation, et elle savait bien que tout le christianisme est dans la charité.

Quel cortège d'âmes reconnaissantes formeront autour de sa mémoire tous ceux qu'elle a secourus, obligés, éclairés! Quel monument idéal lui dressera dans son cœur la population de cette région à laquelle par elle-même, par son journal, Madame Reboux a, pendant près d'un demi-siècle, apporté confiance, réconfort et foi dans l'avenir, cet avenir que, de toutes ses forces employées jusqu'au bout, elle a, fidèle aux enseignements d'Alfred Reboux, travaillé à rendre meilleur!

Les funérailles

Les funérailles de Madame Reboux seront célébrées le mercredi 26 décembre, à 10 h. 30, en l'église Saint-Martin à Roubaix.

Les condoléances

La triste nouvelle de la mort de Madame Reboux, qui s'est répandue hier, a suscité de nombreux et émouvants témoignages de sympathie envers sa mémoire et son œuvre, témoignages venus sous forme de démarches, de télégrammes et de lettres, de tous les milieux.

Parmi les télégrammes trop nombreux pour être cités tous, relevons ceux de MM. Langeron, Préfet de police, Maurice Sarraut, sénateur, directeur de la « Dépêche de Toulouse »; Léon Rénier, directeur général de l' « Agence Havas »; Louis Soulié, sénateur, maire de St Etienne, directeur de la « Tribune »; Bourrageas, président du Syndicat des quotidiens régionaux, directeur du « Petit Marseillais »; Gounouilhou, directeur de la « Petite Gironde »; Emile Ferré, directeur de l' « Echo du Nord »; Marcel Besson, directeur du « Petit Dauphinois »; Mme Guillaume, directrice du « Réveil du Nord »; MM. Marcel Polvent, directeur des services du « Réveil du Nord »; Artur, directeur de l' « Ouest-Eclair »; Lequette, rédacteur en chef du « Courrier du Pas-de-Calais »; Girard et Vagogne, de la Cie des Chemins de fer du Nord; J. Joire, président de la Chambre de Commerce de Tourcoing, etc

Parmi les visites, celles de MM. F. Carissimo, président de la Chambre de Commerce de Roubaix; Jean Dubar, directeur de l' « Echo du Nord »; le chanoine Bègne, doyen de Saint-Martin, à Roubaix; A. Robyn, président du Cercle militaire et de la Fraternelle des combattants roubaisiens; le chanoine Tiilie, directeur de l'Institut technique roubaisien, Achille Glorieux; Alfred Dames, secrétaire-général de la Fédération industrielle et commerciale de Roubaix-Tourcoing; Mme J. Lorthiois-Franchomme; MM. Fernand Dewavrin, président de la Société de Crédit immobilier de l'arrondissement de Lille; René Wibaux, président de l'Alliance française et de la Société d'entr'aide de la Légion d'honneur; Jacques Masurel, président de l'Union républicaine; Guéranger, président du Cercle des officiers, Georges Motte, président honoraire de la Chambre de Commerce de Roubaix; René Papiot, receveur des postes, etc...

A 15 heures, les collaborateurs de tous les services du « Journal de Roubaix » sont allés en corps s'incliner devant leur vénérée et regrettée directrice. Ce fut un émouvant défilé pour tous ceux qui y prirent part, au nombre desquels beaucoup étaient respectueusement attachés à Madame Reboux par une très ancienne collaboration.

LE GROS LOT DE LA LOTERIE NATIONALE

Une livraison comme on en fait peu: les employés d'un magasin d'alimentation parisien viennent prendre possession du... gros lot qu'ils vont répartir entre leurs heureux clients (Ph. France-Presse.)

Les quatre hommes d'équipage et les trois passagers de l'« Hôtel Volant » périssent en plein désert syrien

Londres, 21 décembre. — On sait que le grand avion de transport « Douglas » qui s'était classé second à la récente course Londres-Melbourne, s'est écrasé dans le désert syrien entre Gaza (Palestine) et Rutbah (Syrie).

Quatre membres d'équipage, les pilotes Beekman et Steenberger, le mécanicien et le radiotélégraphiste et trois passagers étaient à bord de l'avion qui transportait le courrier de Noël d'Amsterdam à Batavia.

On pense que l'accident du « Douglas », appelé aussi « Hôtel-Volant », est dû à la tempête d'une violence extrême qui se déchaîna dans le désert peu après que l'appareil eût quitté le Caire à destination de Bagdad.

On repère l'avion

Bagdad, 21 décembre. — L'avion hollandais a été découvert à seize kilomètres au Sud de Rutbah, entièrement consumé par les flammes. C'est en survolant Amman que les avions militaires britanniques, partis à la recherche de l'« Hôtel-Volant », ont aperçu sa carcasse incendiée.

Malgré des tentatives répétées, les appareils militaires britanniques n'ont pas réussi à atterrir sur les lieux de la catastrophe de l'« Hôtel-Volant », ni dans le voisinage immédiat.

Sept morts

Tous les occupants de l'« Hôtel-Volant », trois passagers et quatre hommes d'équipage, ont été tués. Les passagers étaient MM. Beretty, chef de l'Agence d'informations « Aneta » aux Indes néerlandaises; Tort et Walth.

M. Maurice Dubrulle président de la Fédération lainière internationale annonce des jours meilleurs dans l'industrie de la laine

Notre concitoyen, M. Maurice Dubrulle, président de la Fédération lainière internationale, vient de faire des déclarations optimistes en réponse à une enquête du Jour, sur la crise.

A mon avis il n'y a plus de crise; elle est finie en ce qui concerne le marché intérieur.

Tous les anciens stocks de marchandises — j'entends dans l'industrie — sont résorbés ou en-dessous de la normale.

Il est hors de doute qu'il y a actuellement insuffisance de stock pour satisfaire la clientèle, au cas d'une demande accrue.

Je ne parle évidemment pas du marché extérieur, qui s'amenuise en raison des entraves aux échanges, et où nous avons notre bonne part de responsabilité, mais ceci est une autre affaire...

Donc, dans notre branche, aucune espèce de doute, il ne faut plus parler de crise ou, du moins, celle qui semble continuer encore n'existe plus que dans les esprits.

C'est avant tout la crainte de la guerre qui entretient l'état de crise. L'homme de la rue n'achètera pas de vêtements s'il croit possible un conflit prochain.

Il faut donc ramener la quiétude, le calme, tant au sujet des événements extérieurs qu'intérieurs.

La politique internationale a marqué une amélioration sensible.

J'ai pu me rendre compte récemment, en Allemagne, où j'ai approché non seulement notre ambassadeur, mais aussi des ministres, des diplomates, des banquiers, de l'esprit de détente qui règne et que nous devrions partager.

Quant à nos difficultés intérieures, si tout le monde faisait front, j'ai la conviction que l'optimisme renaîtrait vite.

Notre gouvernement rencontre de grosses difficultés, et nous devons faire tout notre possible pour faciliter sa tâche. Les Français doivent collaborer au retour de la confiance nationale, en espérant que le programme du président Doumergue, tendant à restaurer l'autorité indispensable de l'Etat, sera repris et voté.

Actuellement, notre pays me fait l'effet d'un homme convalescent qui, couché, se retourne à chaque instant dans son lit sans trouver la bonne place.

J'ai toujours été optimiste, et il faut l'être, mais il y a, sans aucun doute, des choses à changer en France: d'abord celles qui sont pernicieuses au point de vue des affaires en général, comme les loteries par exemple qui, drainant l'argent des acheteurs éventuels, les obligent souvent à se priver même du nécessaire.

Au point de vue des rapports économiques extérieurs, il y aurait lieu de faire de la démobilisation douanière dans la mesure du possible.

Je ne demande pas aux pays de faire le « mariage d'amour », je leur demande simplement de faire un « mariage de raison. »

J'ai fait le premier essai de déflation douanière avec la Belgique. Ce traité a été conclu, à Bruxelles, par M. André Pelcer, président du Comité central belge de la laine, et par moi. Il fut signé par le président de la République, le 15 novembre, et il vient de l'être par le roi des Belges.

J'ai travaillé pendant cinq années cette question et, grâce au résultat acquis, la France va pouvoir continuer à exporter 120 millions de laine peignée par an en Belgique.

Voyez que mon optimisme n'est pas de commande, mais appuyé, appuyé sur des faits tangibles.

Des jours meilleurs vont venir; soyons prêts à les accueillir; ne nous laissons pas abattre par les répercussions de la crise passée; au contraire, redressons-nous: après la tempête, la vie continue.

LE NOEL DES ENFANTS DES CHOMEURS DU NORD

Plus de 185.000 francs vont être répartis dans l'arrondissement de Lille

Le Comité départemental du « Noël aux enfants des chômeurs » s'est réuni à la préfecture, sous la présidence de M. Armand Guillon, préfet du Nord. Celui-ci a fait part au Comité des résultats obtenus à la suite des collectes et des souscriptions. En dehors des dons en nature déposés dans les mairies, le préfet a reçu l'offre de 10.000 coquilles et de 18.000 tablettes de chocolat qui ont été répartis entre les communes désignées par les donateurs.

En ce qui concerne les dons en argent centralisés par le Comité départemental et les Comités d'arrondissement, ils s'élevaient au moment de la réunion du Comité, à la somme de 376.590 fr. 80.

Le Comité a décidé de procéder à la répartition, en tenant compte: 1° du nombre des chômeurs secourus; 2° de l'effort fait par chaque arrondissement et chaque commune.

La répartition a donné pour l'arrondissement de Lille: 185.818 fr. 65.

Cette somme représente une moyenne de 8 francs par enfant au-dessous de 13 ans et est destinée à compléter, le cas échéant, les dons en nature et les efforts locaux pour donner des friandises et des jouets.

Avant de se séparer, le Comité a tenu à associer ses remerciements à ceux du préfet, pour toutes les personnes généreuses qui ont bien voulu assurer le succès de la collecte et permettre de donner quelques douceurs aux enfants des chômeurs, à l'occasion de la fête de Noël.

FETES de NOEL et de NOUVEL AN

EXCEPTIONNELLEMENT:

4 bonnes bouteilles: 1 Château St-Emilion; 1 Châteauneuf du Pape 1929; 1 Fronsac; 1 Champagne Besson .... 19 fr.

ou encore: 1 Saint-Julien 1 Côteaux du Layon 1 Fleurie .... 14 fr.

ou encore: 1 Saint-Emilion 1 Monbazillac 1 Beaujolais .... 11 fr.

Dernière Heure

Le vieillard qui dépeça son enfant aux Etats-Unis aurait commis d'autres crimes aussi horribles

New-York, 21 décembre. — Une peintre en bâtiments, Albert Fish, âgé de [illegible] ans, qui a déjà avoué avoir, en 1928, tué et dépecé la petite Grâce Budd, âgée de 10 ans, pour satisfaire sa soif de sang, serait-il un nouveau barbe-bleu ?

Des témoins ont reconnu en lui le vieillard mystérieux qui avait dormi en 1924 dans une grange de Port-Richmond, près de New-York, trois nuits avant celle où Francis Macdonnel, âgé de 7 ans, fils d'un agent de police de New-York, fut trouvé égorgé. Fish a également été vu avec Billy Gaffrey, âgé de 7 ans, égorgé en 1927.

La police d'Harlem le soupçonne du meurtre d'une petite négresse de 3 ans, trouvée étranglée dans un sac au mois d'août, et la police de Darien (Connecticut), et celui du petit enfant inconnu dont le squelette a été trouvé dans un bois vers le mois de juin.

Fisk nie tout, sauf l'assassinat de Grâce Budd et plaisante avec les journalistes.

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 21 décembre.

Importations, 17.852; Américain, hausse [illegible]; Brésilien, hausse 3; Egyptien, hausse 5.

Termes	New-Orléans Préc.	New-Orléans Jour	New-York Préc.	New-York Jour
Disponible	12.77	12.77	12.75	[illegible]
Décembre	12.47	12.60	12.47	[illegible]
Janvier	12.40	12.47	12.47	[illegible]
Février	—.—	—.—	12.53	12.54
Mars	12.57	12.67	12.57	[illegible]
Avril	—.—	—.—	12.56	[illegible]
Mai	12.61	12.60	12.60	[illegible]
Juin	—.—	—.—	12.60	[illegible]
Juillet	12.61	12.63	12.61	[illegible]
Août	—.—	—.—	12.50	12.61
Septembre	—.—	—.—	12.50	12.57
Octobre	12.45	12.51	12.44	12.63
Novembre	—.—	—.—	—.—	—.—

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 6.000; aux ports du Golfe, 37.000; aux ports du Pacifique, nulles.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 8.000; France et Continent, 12.000; Japon et Chine, 12.000.

CHANGES A L'ETRANGER

Londres: Sur Paris, 74.84; sur Bruxelles, 211.00; Esc. hors banque, 0 9/16, 0 5/8; Prêt à court terme, 0 1/4, 0 1/2.

New-York: Sur Paris, 6.60 1/4; sur Londres, Câb. transf., 4.94; sur Bruxelles, 23.41.

SUCRES. — Cuba, prompte livraison, 0065; A terme: Sur janvier, 173; mars, 176; mai, 180; juillet, 164; septembre, 166.00; décembre, 191. — Ventes, 7.000 tonnes.

Revue du marché de New-York

New-York, 21 décembre. — La tendance de nombreuses valeurs à se dégager de l'influence déprimante des « utilités », a été considérée par le marché comme un facteur qui ne pouvait pas provoquer une demande très abondante peu de jours avant Noël.

L'ouverture a été ferme, mais les affaires sont restées calmes pendant la matinée. Les grandes valeurs n'ont pas apporté de stimulant, cependant qu'un certain nombre d'utilités manifestaient de nouveau quelque lourdeur. Toutefois, le marché n'a connu que de faibles fluctuations étroitement limitées.

Au cours de l'après-midi, la cote a montré certaines dispositions à s'améliorer bien que quelques groupes aient encore connu une relative irrégularité.

La clôture a été ferme. Le nombre de titres échangés dans la journée s'est élevé à 920.000.

Les usines Citroën resteront ouvertes

Le Tribunal de Commerce a admis la Société au bénéfice de la liquidation judiciaire

Paris, 21 décembre. — La présidence du Tribunal de commerce de la Seine communique: « Le tribunal, après enquête, a décidé d'admettre au bénéfice de la liquidation judiciaire la Société André Citroën.

« Les usines resteront ouvertes. Elles seront seulement fermées du 23 décembre au 3 janvier ainsi qu'il était prévu pour faire l'inventaire. Les paiements des fournitures qui seront faites désormais, auront lieu sous la garantie de masse. Les ventes continueront sans interruption aux anciennes conditions. Toutefois les liquidateurs auront à examiner s'il n'y a pas lieu de relever les prix de certains types de voitures.

« Il convient d'éviter que cette liquidation ait pour certains créanciers des conséquences graves. Le juge commissaire ne doute pas que tous les intéressés tiendront, dans l'intérêt général, à seconder ses efforts.

Par ces motifs:

« D'office, en tant que de besoins, rejette les requêtes et la demande à fin de faillite; admet au bénéfice de la liquidation judiciaire la Société anonyme des Etablissements André Citroën, au capital de 400 millions de francs, ayant pour objet l'exploitation de l'établissement industriel de construction et de vente de voitures automobiles, avec siège social à Paris, 143, quai de Javel, et succursales en province; fixe au 30 novembre 1934 la date d'ouverture des opérations de la liquidation judiciaire.

« Nomme M. Piketty juge-commissaire et les sieurs Mauger, Gatte et Lemaire co-liquidateurs; dit que le sieur Mauger aura qualité pour agir seul tant en demandant qu'en défendant dans toutes les procédures introduites pour ou contre la liquidation judiciaire; dit que les sieurs Gatte et Lemaire sont plus spécialement chargés de la vérification des créances et sont autorisés à organiser 143, quai de Javel, un bureau spécial de la liquidation pour recevoir et contrôler les productions de créanciers, dépens en frais de liquidation. »

Une délégation de la C.G.T. est reçue par le ministre du Travail

Une délégation de la C.G.T. a été reçue à la fin de la matinée par M. Jacquier, ministre du Travail. La délégation, composée de MM. Jouhaux, secrétaire de la C.G.T.; Chevalme et Galantus, secrétaires de la Fédération des métaux; Guiraud, secrétaire de l'Union des syndicats de la Seine, et Cuissot, secrétaire de l'Union des mécaniciens de la région parisienne, a entretenu le ministre des préoccupations que cause à la C.G.T. la situation des usines Citroën.

Elle a attaché l'attention du ministre sur les conséquences sociales que pourrait avoir la fermeture des usines Citroën. Des milliers d'ouvriers et leurs familles, ainsi que les producteurs touchés indirectement par l'arrêt des usines, se trouveraient privés de leurs moyens d'existence.

Elle a demandé aux pouvoirs publics de retenir les suggestions suivantes:

1° Prendre toutes mesures possibles pour éviter la mise en chômage et le licenciement du personnel;

2° En cas de mise en chômage, droit au secours pour chômage partiel;

3° Paiement intégral des salaires dûs;

4° Suppression de toutes heures supplémentaires dans l'ensemble de l'industrie automobile pour permettre l'emploi du plus grand nombre d'ouvriers;

5° Réorganisation générale de l'industrie automobile dans le but d'établir la stabilité de la production et une meilleure répartition du travail.

M. Jacquier a assuré la délégation que le Gouvernement se préoccupait de la situation créée par le dépôt du bilan des entreprises Citroën et qu'il ne manquerait pas d'examiner avec attention les suggestions présentées par le C. G. T.

— M. P. Laval a reçu une délégation du Groupe parlementaire de l'Europe centrale, présidée par M. Baudouin-Bugnet et venue le féliciter des succès remportés par son action à la dernière session de Genève.

— Le Tribunal de Graz (Styrie) a condamné à mort par pendaison le nazi Franz Lang qui, le 26 juillet dernier, fit sauter un pont à Schwanger, pour empêcher l'arrivée des troupes gouvernementales.

— Répondant à une invitation du Conseil municipal de Paris, M. Mussolini a accepté d'organiser, au printemps prochain, à Paris, une exposition d'art italien antique et moderne.

L'assèchement des Marais Pontins en Italie

Au prix d'un dur labeur, l'assèchement des Marais Pontins, une nouvelle province surgit en Italie. Le Duce a procédé solennellement à l'inauguration de Littoria, capitale de cette province. (Ph. Keystone.)

PENDANT L'INAUGURATION, M. MUSSOLINI DONNE L'EXEMPLE AUX TRAVAILLEURS DU SOL EN SE SERVANT LUI-MÊME D'UNE CHARRUE.

Les experts médicaux devant la Commission d'enquête

Paris, 21 décembre. — La Commission d'enquête a entrepris vendredi matin, l'audition des experts médicaux et toxicologues sous la présidence du docteur Fié, à qui M. Guernut a cédé le fauteuil.

On entend d'abord le professeur Khun, de la Faculté de Dijon. Il a examiné une partie des viscères du regretté conseiller Prince. Les déclarations du professeur Kuhn sont très nettes. Au bout de huit jours il a constaté des lésions dues à un toxique. Il était loin d'y penser. Il trouva dans le foie des lésions plus discutables, mais, deux jours après, il en trouva dans les poumons de plus considérables. Elles sont décrites dans le rapport.

Les coupes de M. Kuhn, à sa demande, ont été vérifiées par trois professeurs histologues de la Faculté de médecine, qui font autorité. M. Kuhn estime qu'il faudrait nier la science pour douter des lésions. Il pense que, sans être médecin, un homme qui aurait vu administrer une anesthésie pourrait savoir se servir d'un toxique.

Le professeur croit pouvoir affirmer qu'une quantité anormale de graisse dans les poumons indique toujours qu'il y a eu asphyxie.

Sur question de M. Xavier Vallat, le professeur est formel sur l'état du rein décelant l'absorption d'un toxique. Aucune donnée scientifique ne permet d'affirmer la durée et le mode d'application et la nature du toxique employé: les toxiques volatils ne laissant pas de trace.

Le docteur Camboulives souligne qu'il résulte du rapport Kuhn qu'un toxique a agi, et qu'on trouve toujours de la graisse pulmonaire en cas d'asphyxie. Est-elle rapide ou lente ?

M Kuhn répond qu'il y a asphyxie chaque fois que l'oxygène est en quantité insuffisante. L'emploi des barbituriques ne laisse pas de lésions du genre constaté. Il y a eu toxique volatil, peut-être mélange de toxiques volatils.

Selon le professeur Kuhn, l'ingestion d'un toxique volatil n'explique pas forcément les brûlures de la bouche. A une question du président Fié, il répond qu'il ne croit pas à l'asphyxie lente due à un alcaloïde tel que la spartéine. Quant à l'ampoule à étiquette verte, elle n'aurait pu contenir que de la spartéine, seul produit ainsi étiqueté.

Le rapporteur fait observer que les deux dernières lettres présumées sur l'étiquette verte étaient « A » et « L ».

Le professeur conclut qu'il ne connaît aucun toxique contenant de telles lettres.

Le professeur Balthazard, de l'Académie de Médecine, expose les résultats de sa première autopsie. Il constata trois sortes de lésions:

1° Celles dues à l'écrasement d'un corps vivant; 2° Celles produites après la mort; 3° Celles antérieures à la mort. Ces dernières sont plus édifiantes: Elles révèlent l'absorption de vapeurs corrosives et toxiques. Autour des lèvres ont été constatées des lésions qui ne pouvaient avoir été produites par le train.

Les conclusions des médecins dijonnais, dit le professeur Balthazard, aboutissent encore plus que les nôtres à l'assassinat.

Le docteur Paul, médecin-légiste, prête serment et dépose:

Il n'a trouvé aucune discordance véritable entre les rapports et n'a pu qu'en tirer les conclusions qui figurent dans son dernier rapport, et qui sont en contradiction formelle avec l'hypothèse du suicide.

On entend ensuite le docteur Kohn-Abrest, directeur du laboratoire de toxicologie de la préfecture de police.

Zinoview aurait été arrêté à Moscou

Londres, 21 décembre. — L'ex-leader soviétique Zinoview, figurerait parmi les individus qui ont été arrêtés à Moscou, à la suite du meurtre de M. Serge Kirov.

LA CHAMBRE VOTE LE BUDGET REVENU DU SÉNAT

Paris, 20 décembre. — La séance est ouverte à 15 h. 30 sous la présidence de M. Fernand Bouisson.

Le président fait connaître que la Chambre est saisie d'une demande de fixation de date de l'interpellation de M. Léon Blum et M. Vincent Auriol, sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour assurer le droit au travail des ouvriers de l'usine Citroën. Le président consulte la Chambre par assis et levés sans débat. La Chambre repousse la fixation immédiate de la date de l'interpellation socialiste.

C'est dans le bruit que la Chambre reprend le débat sur le budget de 1935, retour du Sénat, dont le gouvernement demande la discussion immédiate.

Après discussion, tous les budgets particuliers sont adoptés. La Chambre adopte ensuite rapidement la loi de finances et l'ensemble du budget est adopté par 460 voix contre 126.

La séance est levée à 19 h. 15. Séance samedi matin à 9 h. 30.

Le Sénat vote le projet de révision de la loi sur la liberté individuelle

Paris, 20 décembre. — M. Lucien Hubert qui préside, ouvre la séance à 15 h. 05.

Le Sénat adopte le projet adopté à la Chambre approuvant la convention franco-belge du 23 août 1930, sur les assurances sociales. On arrive à la révision de la législation sur la liberté individuelle.

M. Boivin-Champeaux, rapporteur, expose pourquoi cette législation entravait la marche de la justice. La liberté des honnêtes gens, dit-il, est encore plus précieuse que celle des gens menacés de prison (Très bien). Le texte proposé par la Commission fait disparaître l'obligation pour le juge de procéder personnellement aux interrogatoires. Les Commissions rogatoires sont autorisées pour la correspondance, de même le juge d'instruction pourra désormais faire procéder aux perquisitions et visites domiciliaires par des officiers de police judiciaire. Le projet rétablit l'article 10 du code d'instruction criminelle.

Le Garde des Sceaux déclare qu'à quelques réserves près, concernant la procédure de recours en cassation, il accepte le texte de la Commission et il invite le Sénat à donner satisfaction à l'opinion publique qui réclame une justice plus rapide. (Vifs applaudissements).

Le projet sur la liberté individuelle est voté.

Après l'adoption du projet relatif à la réorganisation du Parquet de la Seine, la séance est levée à 18 h. 15.

Prochaine séance samedi matin pour l'examen du projet de la loi voté par la Chambre, ayant pour objet d'accorder des crédits supplémentaires à la défense nationale. Puis la Haute Assemblée abordera aussitôt la discussion de la loi concernant l'assainissement du marché du blé.

Le procès de la catastrophe de Lagny

Meaux, 21 décembre. — Le procureur Albucher, prenant la parole au tribunal correctionnel de Meaux, qui doit statuer sur les responsabilités de la catastrophe de Lagny, débute par un hommage ému à la mémoire des victimes, puis faisant siennes les conclusions des experts, il réclame une condamnation pour Daubigny, responsable de la catastrophe par son excès de vitesse et l'inobservation des signaux.

C'est ensuite M. Marquet qui aborde la défense de Daubigny, en termes émouvants, car pour la première fois depuis le début du procès, on voit des larmes perler aux yeux du mécanicien.

Me Beurrier, second avocat de Daubigny, conclut, comme Me Marquet, en demandant l'acquittement de Daubigny. C'est enfin M. Jean Porée qui parle au nom de la Compagnie de l'Est. Il réclame un acquittement. Le président Pernot a mis l'affaire en délibéré, ajournant le prononcé du jugement au jeudi 24 janvier.

TAVERNE EXCELSIOR

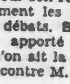

verra ses habitués, fins gourmets, qui apprécient la cuisine délicate, faire honneur aux plats légendaires du REVEILLON, les 24 et 25 décembre.

Le procès de Nantes se termine par un acquittement

Nantes, 21 décembre. — Vendredi se tient la dernière audience du procès de la Martinique. M. Bretonneau, procureur de la République, se lève pour son réquisitoire. Il rappelle longuement les faits tels qu'ils ressortent des débats. Selon lui, de Lacoste n'a pas apporté une preuve assez forte pour qu'on ait la certitude que ses accusations contre M. Aubery sont fondées.

Tout ce que l'on sait après deux jours d'audience, ce qui est incontestable matériellement, c'est l'émission du chèque Aubéry à de Lacoste et du chèque de Lacoste à Plassiart. Or, le point délicat est l'interprétation de cette opération. Le chèque Aubéry à de Lacoste n'est-il pas tout simplement un paiement d'honoraires d'un patron à son employé ? Et le procureur souligne les invraisemblances de la thèse de M. de Lacoste.

Finalement, le procureur Bretonneau abandonne l'accusation, car il ne peut apporter la preuve de la culpabilité des accusés.

Après quelques mots de Me Albert Salles, au nom de tous les défenseurs, le jury se retire et revient peu après avec un verdict négatif. MM. de Lacoste, Plassiart et Aubéry sont acquittés.

L'aviateur Doret est sauvé par son parachute

Toulouse, 21 décembre. — Le pilote Doret, as de l'acrobatie aérienne, essayait un avion prototype au-dessus de l'aérodrome de Francazal, quand, ne se sentant plus maître de son appareil, il dut l'abandonner en plein vol.

L'avion s'est écrasé au sol. Doret a atterri sans encombre, grâce à son parachute.

Le voyage Bruxelles-Congo de l'avion « Reine-Astrid »

L'avion postal « Reine-Astrid », qui était arrivé à Oran venant de Bruxelles, jeudi après-midi, a quitté l'aérodrome de cette ville, vendredi à 7 h. 15, à destination de Regan, qu'il a atteint à 10 h. 40, après un trajet de 900 kilomètres.

L'avion, après ravitaillement, est parti pour Niamey, ayant à couvrir une nouvelle distance de 1.300 kilomètres.

MORT DU CHANOINE ROLLIN colonel d'artillerie en retraite et commandeur de la Légion d'honneur

Montauban, 21 décembre. — M. le chanoine Edouard Rollin, colonel d'artillerie en retraite, commandeur de la Légion d'honneur, Croix de guerre, est décédé à Montauban, à l'âge de 73 ans.

En Allemagne, un accident dans une usine de gaz délétères aurait fait 75 victimes dont 18 morts

Prague, 21 décembre. — Le « Prager Tageblatt » publie une information relatant une grave catastrophe causée par des gaz délétères, qui se serait produite le 12 décembre à Erkner, près de Berlin, ce qui prouve que l'Allemagne procède à la constitution de stocks de gaz de ce genre.

En raison du manque d'étanchéité de certains réservoirs, ces gaz se sont répandus. 75 ouvriers, présentant de graves symptômes d'intoxication, ont été transportés à l'hôpital. Dix-huit sont décédés.

Les autres seraient toujours en danger de mort. La presse allemande n'a pas été autorisée à publier d'informations à ce sujet.

— L'épidémie de malaria qui sévit à Ceylan a fait déjà plus de 2.000 victimes. Le prix de la quinine a monté de 250 0/0 et on a dû faire appel, non seulement à l'Inde et à Java, mais encore à la Métropole pour renouveler les stocks qui s'épuisent.

LES SOLDATS ANGLAIS NE POURRONT ÉPOUSER DES SARROISES

Londres, 21 décembre. — Les soldats britanniques qui sont envoyés dans la Sarre ne devront pas épouser des jeunes filles du territoire. « Cette décision, dit le *News Chronicle*, a été signifiée aux soldats du 1er régiment du Lancashire-Oriental qui a quitté le camp de Catterik pour Sarrebrük; par suite, ceux qui passeraient outre à cette instruction se verraient refuser le bénéfice des allocations de mariage et ne pourraient revendiquer, les privilèges accordés aux soldats mariés, même après leur retour en Angleterre. »

LES PETITS CHANTEURS A LA CROIX DE BOIS

(Ph. S.V.T.)

Les Petits Chanteurs à la Croix de Bois répètent les chants de Noël qu'ils interpréteront à la messe de minuit, à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois